

Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force a. s. b. l.

REPRESENTANT: L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DEPORTES MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENROLES DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENROLES DE FORCE

Organe officiel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boîte postale No 2415

1024 LUXEMBOURG-GARE

Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le 17 Mars 1992
~~XXXXXXXXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXX~~
5, rue de la Déportation

Fédération des Victimes du Nazisme e.d.f.
Service Social des e.d.f.
5, rue de la Déportation
L-1415 LUXEMBOURG

Cher René,

Samedi 14 courant, lors de la rencontre des anciens du RAD Polajevo, le camarade Xavier BAASCH m'a raconté le sort de sa cousine, enrôlée de force au RAD.

En effet sa cousine:

Madame DEBROECK-THEIS Christiane, mariée en Belgique et habitant BRUXELLES, a perdu à 32 ans une jambe suite à une malheureuse opération.

Comme elle a été enrôlée de force, est-ce qu'elle n'a pas :

1. droit au complément différentiel ?, ou
2. à un secours en invoquant l'article 30 de la loi de 1950 sur les dommages de guerre ?

A ce qu'il parait elle t'aurait déjà rendu visite au service social.

Christiane est née le 4.1.1926. Elle a donc maintenant 66 ans et touche une pension de vieillesse du Luxembourg de quelques 2.000.- et en Belgique une rente d'invalidité de quelques 1.500.-. Son mari également pensionné a une pension de quelques 38.000.- Flux. Donc pas un trop gros revenu: et puisque déjà une rente du Luxembourg, n'y aurait-il pas moyen de trouver un supplément à celle-ci ?

Pour de plus amples informations tu pourrais t'adresser à Xavier, respectivement sa femme. Tél: 50 11 08

Je te prie de me tenir au courant de cette affaire.

Merci et

Amicalement

Jos. WEIRICH

P.S. Dans le contexte de notre action en faveur des cheminots e.d.f., WELBES Eugène, 35, rue de la Gendarmerie à RODANGE, m'a signalé qu'il faudrait également penser au grade i 7 (chef-trains, préposé voies). Cela ne me dit rien, mais rappelles-le à nos spécialistes en la matière.

Copie à Mr. Xavier BAASCH
61, rue Michel Rodange
RODANGE (L)

Cher ami Jos.,

Faisant suite à ta lettre du 17 mars dernier je suis en mesure de te donner les renseignements suivants.

lier cas:

Les époux Xavier Baasch se sont présentés dans mon bureau et en leur présence j'ai parlé avec le Dr. Weber, médecin-chirurgien de Grevenmacher. au sujet Mme. Debroeck-Theis de Bruxelles qui est née à Grevenmacher. C'est pour cette raison qu'elle voulait consulter un médecin de cette localité. Le médecin me disait que cette dame serait toujours la bienvenue dans son cabinet médical et on doit maintenant attendre le résultat de cet examen médical. La dame en question a perdu une jambe à l'âge de 32 ans et vu que ses jambes ont été gelées lors de son rapatriement, on pourrait soumettre une demande en obtention d'une indemnité de la part de l'Office des dommages de guerre corporels. Tout dépend maintenant du rapport médical du médecin précité.

2ième cas.

Le camarade Welbes Eugène m'a téléphoné, j'ai soumis son cas aux camarades Becker Albert et Schmit Roby, deux employés du C.F.L. e.r. Lors d'une entrevue éventuelle avec la Direction du C.F.L. on pourrait e.a. parler de ce problème non encore réglé.

Salutations amicales,

